

AFFAIRE N° 2. - Adduction en eau potable du secteur VAUBAN -
Approbation du dossier d'appel d'offres.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Monsieur le Directeur Départemental de l'Équipement vient de me transmettre le dossier d'appel d'offres relatif aux travaux d'alimentation en eau potable du Secteur VAUBAN.

Ces travaux seront financés par :

une subvention du Ministère de l'Intérieur 1971 de 9 217 000 Frs CFA, et un emprunt qui sera contracté auprès de la CAISSE CENTRALE de COOPERATION ECONOMIQUE.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs,

- d'approuver le dossier en cause ;
- de m'autoriser à lancer l'appel d'offres.

LE MAIRE. - Je mets la question aux voix.

La Commission des Finances a donné un **AVIS FAVORABLE** sous réserve que le tracé des canalisations soit revu dans la partie allant de la station de traitement au boulevard de la Source et que soit étudiée la possibilité de les faire passer dans la ravine CACA.

En effet, le trajet passe par des ruelles qui viennent d'être refaites : la ruelle Routier, la ruelle Bagatelle, etc ... Ces ruelles sont petites et en passant dessus, on va entraver la circulation et elles seront défencées. Il y a, d'autre part, un tracé beaucoup plus court mais qui demandera à l'Équipement un peu plus de travail. Evidemment, l'Équipement a intérêt à passer sur la route, de manière à ce que les camions arrivent à pied d'œuvre, mais en passant par la ravine, le trajet serait plus court et les ruelles seraient préservées. C'est un projet de 85 000 000. Vous savez qu'à Vauban, la S.I.D.R. va construire 892 logements. Le quartier de Vauban est le quartier qui se trouve entre la rue Bouvet et la ravine du Butor. Il y a une tranche de R.L.M. et une tranche de S.I.D.R. pure. Elles vont démarrer incessamment, d'où l'urgence de ces travaux.

Mis aux voix, le rapport ci-dessus est adopté à l'unanimité sous réserve que le tracé des canalisations soit réétudié dans la partie allant de la station de traitement au boulevard de la Source et que soit envisagée la possibilité de les faire passer dans la ravine CACA.

Affiché
Saint-Louis, le 16 Mars 1972
Sous le Chef
Le Secrétaire Général f.i.
signé: B. Bassot

Son copie certifiée conforme
de Directeur des Affaires Financières
R. Perseu